

## **DECISION DU MAIRE DE BRON**

Numéro : 20260227DEC018

Objet: Avenant au marché n° 2024-800 relatif à l'extension et la rénovation de l'école Jean Moulin lot n° 15 "CVC"

**Le Maire de Bron, Jérémie BREAUD,**

**VU** les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la délibération n° 20200716DEL2 du 16 juillet 2020 donnant, au titre de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, délégation au Maire pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords cadres ainsi que toutes décisions concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

**VU** le marché n° 2024-800 relatif à l'extension et la rénovation de l'école Jean Moulin – lot n° 15 "CVC" conclu avec la société SKL,

**CONSIDERANT** qu'en cours de chantier, des prestations supplémentaires ont été nécessaires et d'autres ont été supprimées,

### **DECIDE**

**Article 1 :** de signer l'avenant n° 3 au marché n° 2024-800 :

- Titulaire : SKL SAS – 69360 SAINT SYMPHORIEN D'OZON
- Dénomination du marché : Extension et rénovation de l'école Jean Moulin
- Lot n° 15 : CVC
- Objet : Prise en compte des suppressions et de compléments de travaux
- Montant de l'avenant : + 3 155,32 euros H.T.

**Article 2 :** Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville de Bron est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée sur le site Internet de la Ville.

**Article 3 :** la présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif devant Monsieur le Maire de Bron dans le délai de deux mois à compter de sa publication. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet.

**Article 4** : un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Lyon ou déposé sur [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans le délai de deux mois à compter de la publication de la décision ou à compter de la réponse de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé.

**Fait à BRON, le**

**Jérémie BREAUD,**

**Extension et rénovation de l'école Jean Moulin**  
**Lot n° 15 : CVC**  
**N° 2024-800**

**Avenant n°3**

*R*

Entre :

La Ville de Bron, place de Weingarten – CS 30012 – 69671 BRON Cedex, représentée par son maire, Monsieur Jérémie BREAUD, habilité par délibération n° 20200716DEL2 du Conseil Municipal du 16 juillet 2020 portant délégation générale

Ci-après «La Ville de BRON»

et

La société SKL, Société par actions simplifiées, dont le siège social est 14 rue Jules Ferry – 69360 ST SYMPHORIEN D'OZON, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de LYON, sous le numéro de SIRET 319 731 980 00037, représentée par son directeur Monsieur Fabien LORI, dûment habilité à cet effet.

Ci-après «le titulaire»

### Préambule

Par acte d'engagement notifié en date du 25/06/2024, la Ville de Bron a confié à la société SKL le marché n°2024-800 concernant l'extension et la rénovation de l'école Jean Moulin Lot 15 : CVC, pour un montant de 463 348,88 euros H.T.

En cours d'exécution du chantier, des prestations supplémentaires ont été nécessaires et d'autres ont été supprimées.

Ceci ayant été rappelé, il a été convenu ce qui suit.

### ARTICLE 1 : TRAVAUX CONCERNÉS ET MONTANTS

Les travaux en plus-value à prendre en compte pour ce présent avenant sont les suivants :

- Divers travaux supplémentaires en chaufferie : + 4 922,09 euros H.T
- Raccordement provisoire sur réseau existant gaz en chaufferie : + 3 400,00 euros H.T

Les travaux en moins-value à prendre en compte pour ce présent avenant sont les suivants :

- Logements et locaux techniques : modifications installation en chaufferie et départ réseau chauffage des logements : - 2 147,04 euros H.T
- Extension Restaurant : Modification chauffage des locaux, ventilation double flux des locaux et ventilation de la cuisine : - 1 280,88 euros H.T
- Extension maternelle : Modification chauffage des locaux, ventilation double flux : - 699,84 euros H.T
- Élémentaire existante : Modification ventilation sanitaires : - 1 039,00 euros H.T

### ARTICLE 2 : MONTANT DE L'AVENANT

Le montant de l'ensemble de ces travaux en plus-value est de + 3 155,32 € HT.

16/03/2026 13:00:00

EL

**ARTICLE 3 : NOUVEAU MONTANT DU MARCHÉ**

	Marché Initial	Avenant n°2	Avenant n°3	Marché initial + avenants
Montants en € H.T.	463 348,88 € ↘	+ 4 457,38 € ↗	+ 3 155,32 € ↗	<b>470 961,58 €</b> ↘
% d'augmentation		+ 0,962 %	+ 0,681 %	+ 1,643 %

**ARTICLE 4 : CLAUSES ET CONDITIONS DU MARCHÉ INITIAL MAINTENUES**

Toutes les autres clauses et conditions du marché, ainsi que ses avenants, demeurent inchangées.

A Lyon....., le 18/02/2026

SKL

**SKL**

Le Maire,  
Jérémy BREAUD

Z.I. du Bas Pontet  
14 Rue Jules Ferry  
69360 ST SYMPHORIEN D'OZON  
Tél. 04 78 02 19 96 / Fax 04 78 02 93 00  
Siret : 319 731 980 00037

R2